

**SYNDICAT DE
L'ENSEIGNEMENT DE
CHARLEVOIX (SEC-CSQ)**

ÉTATS FINANCIERS

31 JUILLET 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Syndicat de l'enseignement de Charlevoix (SEC-CSQ)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Syndicat de l'enseignement de Charlevoix (SEC-CSQ) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 juillet 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 juillet 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'organisme;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'organisme    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme    cesser son exploitation;
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Benoît Côté comptable professionnel agréé inc.

La Malbaie
Le 14 octobre 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115014

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (SEC-CSQ)**BILAN****31 JUILLET 2025**

	2025	2024
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	417 902	377 044
Débiteurs (<i>note 4</i>)	36 756	60 734
Frais payés d'avance	1 847	-
Total de l'actif à court terme	456 505	437 778
Actif à long terme		
Placements, au coût		
Parts de capital Desjardins	61 370	61 370
Immobilisations corporelles (<i>note 5</i>)	34 689	31 839
Total de l'actif à long terme	96 059	93 209
Total de l'actif	552 564	530 987
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (<i>note 7</i>)	113 475	139 875
Actif net		
Non affecté	359 484	319 357
Investi en immobilisations corporelles	34 689	31 839
Fonds de résistance syndicale	15 000	13 500
Fonds de négociation locale	14 707	14 707
Fonds de congrès	15 209	11 709
Total de l'actif net	439 089	391 112
Total du passif et de l'actif net	552 564	530 987

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (SEC-CSQ)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025

	Non affecté \$	Investi en immo- bilisations corporelles \$	Fonds de résistance syndicale \$	Fonds de négociation locale \$	Fonds de congrès \$	2025 Total \$	2024 Total \$
Solde au début	319 357	31 839	13 500	14 707	11 709	391 112	322 999
Excédent des produits sur les charges	49 461	(1 484)	-	-	-	47 977	68 113
Affectation d'origine interne (<i>note 9</i>)	(5 000)	-	1 500	-	3 500	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 334)	4 334	-	-	-	-	-
Solde à la fin	359 484	34 689	15 000	14 707	15 209	439 089	391 112

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (SEC-CSQ)**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025**

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Cotisations	323 682	357 336
Allocations de péréquation	65 400	63 681
Loyer	7 820	7 635
Intérêts	9 639	9 063
Autres	17 687	16 283
	424 228	453 998
Charges		
Salaires et avantages sociaux (<i>annexe A</i>)	303 250	306 513
Conseils, assemblées et délégations (<i>annexe B</i>)	34 959	34 938
Frais d'administration et secrétariat (<i>annexe C</i>)	11 055	10 111
Frais inhérents à l'immeuble (<i>annexe E</i>)	17 440	13 085
Frais légaux	1 792	1 262
Frais de congrès	130	9 639
Autres frais syndicaux (<i>annexe D</i>)	6 141	9 426
Amortissement des immobilisations corporelles	1 484	911
	376 251	385 885
Excédent des produits sur les charges	47 977	68 113

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (SEC-CSQ)**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025**

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	47 977	68 113
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 484	911
	49 461	69 024
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (<i>note 8</i>)	(4 269)	4 928
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	45 192	73 952
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles, soit les flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement	(4 334)	-
Augmentation de l'encaisse	40 858	73 952
Encaisse au début	377 044	303 092
Encaisse à la fin	417 902	377 044

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (SEC-CSQ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2025

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Syndicat de l'enseignement de Charlevoix (SEC-CSQ), [l' « Organisme »], a été constitué le 28 mars 1938 en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels. Ses activités sont sans but lucratif et consistent en la formation syndicale et professionnelle de ses membres ainsi que l'étude, la défense et le développement de leurs intérêts économiques et sociaux.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, l'évaluation des travaux en cours, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables, la probabilité de réalisation des actifs d'impôts futurs et l'évaluation des crédits d'impôt à l'investissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Bâtiment	4 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

31 JUILLET 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

31 JUILLET 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

Le Syndicat de l'enseignement de Charlevoix (SEC-CSQ) utilise la méthode de la comptabilité par fonds selon laquelle les ressources sont réparties entre les divers fonds suivant leurs activités ou leurs objectifs respectifs, et il applique la méthode du report, soit la méthode de l'appariement des produits et des charges.

i) Non affecté

Le fonds d'administration présente les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges afférents aux opérations courantes liées au fonctionnement de l'organisme.

ii) Investi en immobilisations corporelles

Le fonds présente les éléments d'actif et de passif, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles ainsi que les apports affectés s'y rapportant spécifiquement.

iii) Fonds de résistance syndicale

Le fonds de résistance syndicale a pour objectif d'accumuler une réserve pour le soutien de la défense des droits des travailleurs et travailleuses.

iv) Fonds de négociation locale

Le fonds de négociation locale a été créé afin d'accumuler des réserves pour couvrir ses charges.

v) Fonds de congrès

Le fonds de congrès a été créé afin d'accumuler des réserves pour couvrir ses charges étant donné que les congrès sont au trois ans.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de placement affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

31 JUILLET 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits de cotisations et d'allocations de péréquation sont constatés à la période à laquelle ils se rapportent.

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans l'actif net non affecté et ceux relatifs aux opérations des autres fonds sont présentés distinctement.

Le syndicat a décidé de grever d'une affectation interne le montant de l'actif net investi en immobilisations corporelles et de le présenter après déduction de la dette à long terme et des subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles.

3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

ACCORDS D'INFONUAGIQUE

Le 1er août 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais il a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont prises en compte dans le poste libellé « Services d'infonuagique » à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

L'organisme a appliqué les modifications de manière rétrospective, conformément au chapitre 1506, Modifications comptables, et aux dispositions transitoires de la NOC-20. Aucun redressement n'a été nécessaire car il n'y avait pas d'impact sur les états financiers des exercices précédents.

4. DÉBITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Cotisations	36 756	60 734

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (SEC-CSQ)**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 JUILLET 2025****5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2025		2024	
	Coût	Amortissement	Valeur	Valeur
	\$	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	14 152	-	14 152	14 152
Bâtiment	72 493	56 152	16 341	17 022
Mobilier et équipement	55 890	55 521	369	461
Équipement informatique	11 067	7 240	3 827	204
	153 602	118 913	34 689	31 839

6. ACCORDS D'INFONUAGIQUE

Le syndicat applique la méthode de simplification prévue dans la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, à la comptabilisation d'accords d'infonuagique conclus avec des fournisseurs. Le montant comptabilisé en charges lié à ces accords s'élève à 191 \$ en 2025 et 25 \$ en 2024. Ces charges sont présentées sous la rubrique « Télécommunications » à l'annexe C. Il n'y a aucun engagement lié à ces accords d'infonuagique pour la prochaine année.

7. CRÉDITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	104 785	115 239
Somme à remettre à l'État	2 144	1 922
Salaire rétroactif à payer	6 546	22 714
	113 475	139 875

8. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
	\$	\$
Débiteurs	23 978	(29 145)
Frais payés d'avance	(1 847)	-
Créditeurs	(26 400)	34 073
	(4 269)	4 928

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (SEC-CSQ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2025

9. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, l'organisme a transféré la somme de 3 500 \$ de l'actif net non affecté au fonds de congrès en prévision de la tenue de congrès futurs. De plus, tel que prévu au budget, l'organisme a transféré un montant de 1 500 \$ de l'actif net non affecté au fonds résistance syndicale.

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (SEC-CSQ)**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025**

	2025	2024
	\$	\$
Annexe A - Salaires et avantages sociaux		
Salaires et avantages sociaux		
Assurances salaires	6 710	5 933
- Conseil technique	70 440	68 588
- Présidence	126 410	130 218
- Secrétariat	79 434	88 135
Suppléance	20 256	13 639
	303 250	306 513
Annexe B - Conseils, assemblées et délégations		
Assemblée générale	-	4 511
Conseil général	2 221	6 005
Conseil fédéral	4 322	3 927
Réunions et formations du conseil syndical	5 387	3 863
Réunions et formations du conseil d'administration	1 215	1 097
Autres délégations	21 814	15 535
	34 959	34 938
Annexe C - Frais d'administration et secrétariat		
Honoraires professionnels	5 203	5 001
Papeterie et fournitures	1 317	810
Télécommunications (<i>note 6</i>)	1 673	1 507
Formation	561	1 055
Frais informatique	2 054	1 485
Frais de banque	247	253
	11 055	10 111

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (SEC-CSQ)**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025**

	2025	2024
	\$	\$
Annexe D - Autres frais syndicaux		
Appui aux travailleurs en lutte	447	497
Civilités	169	251
Comités conventionnés	1 436	1 335
Environnement et paix	1 163	306
Implication auprès des jeunes	1 311	-
Information et publicité	925	1 125
Manifestations	-	5 827
Personnels enseignants retraités	690	85
	6 141	9 426
Annexe E - Frais inhérents à l'immeuble		
Assurances	1 902	1 805
Déneigement	872	675
Électricité	2 339	2 053
Entretien et réparation	8 123	4 029
Taxes foncières	4 204	4 523
	17 440	13 085